



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 6 novembre 2018

à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : TRAINAUD Michel *le Maire*, M. TURQAT Philippe *Maire délégué*, M. VIGNAUD Christian *Maire délégué*, M. LAIDET Michel, Mme MANCIA Dominique, M. MAROT Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, M. VIDAL Jean-Pierre, Mme COUILLAUD Véronique, M. AUBOUIN Jean, Mme VANDESTICK Laurence, M. ROYOUX Clarisse, *les Adjoints*, M. BONNEAU François, MARCHESSON Philippe, M. MASSÉ Eric, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, M. BOUTIN Jean-Luc, Mme ROY Françoise, Mme ROBERT-MORISSET Véronique, Mme MASSÉ Mélina, Mme DUMOUT Marie-France, Mme CHAILLOU Marie-Françoise, M. LACROIX Frédéric, M. DROUET Stéphane, Mme FAURE Annick, M. BERTON Christian, *les conseillers*.

Excusés : M. MONTHUBERT Billy, Mme VALLEE Armelle, Mme BARATHE Yolande

Absents : M. AUDEBERT Eric, M. SAVARIT Bertrand, FOURNIER Bernard, M. BOYELDIEU Stéphane, M. MASSARD Jean-Claude, M. AUDEBERT Jean-Christophe,

Excusés ayant donné procuration : Mme BLIN Béatrice à Mme MANCIA Dominique, Mme HARMAND Emmanuelle ayant donné procuration à Mme COUILLAUD Véronique, M. PATTE Hervé ayant donné procuration à M. LACROIX Frédéric, Mme MICHAUD Line ayant donné pouvoir à M. MAROT Michel, M. FAURE Hervé ayant donné procuration à M. BERTON Christian

Assistait à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOILLIER Xavier (DGS).

Mme MASSÉ Mélina est désignée secrétaire de séance.

1 Adoption du compte rendu du 16 octobre 2018

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

2 Création de commune nouvelle avec GOURVILLE

Les conseils municipaux de GOURVILLE et de ROUILLAC se sont rencontrés jeudi 25 octobre dernier afin d'envisager la création d'une commune nouvelle au 1^{er} Janvier 2019. La commune de GOURVILLE, lors de sa réunion de conseil municipal du 26/10, a émis un avis favorable à la création de cette commune nouvelle à raison de 8 voix pour et 2 contre. Le conseil municipal de ROUILLAC doit désormais délibérer.

A l'unanimité, le Conseil municipal de ROUILLAC vote pour la création de la commune nouvelle avec GOURVILLE au 1^{er} janvier 2019. Il est décidé que cette commune nouvelle se nommera « ROUILLAC », que le chef-lieu de la commune nouvelle sera la mairie de ROUILLAC, 16 place Thiers 16170 ROUILLAC. Chaque commune historique deviendra commune déléguée, comme la Loi le permet, comportant son Maire délégué. Ainsi, les communes déléguées seront « ROUILLAC », « PLAIZAC », « SONNEVILLE », « GOURVILLE ». Le conseil de la commune nouvelle sera formé jusqu'aux prochaines élections municipales de la somme de l'ensemble des conseillers municipaux des communes historiques, élus lors du scrutin de mars 2014. La mairie de Gourville sera toujours ouverte au public. Une charte réglant et détaillant les conditions d'organisation, de fonctionnement, les services maintenus et nouveaux, l'ensemble des conditions de vie commune, sera établie avant la fin de l'année 2018 et soumise à validation des conseils municipaux historiques. Cette charte aura valeur d'engagement moral pour les élus de la commune nouvelle.

3 Révision des droits d'emplacement pour la foire mensuelle au 01.01.2019

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la révision des droits d'emplacement pour la foire mensuelle au 1^{er} janvier 2019 selon les tarifs ci-dessous.

	Tarifs actuels	Tarifs Proposés
Abonnés, 1 ^{er} mètre linéaire	5.55 €	5.60 €
Mètre supplémentaire	1.05 €	1.10 €
Passagers, 1 ^{er} mètre linéaire	5.55 €	5.60 €
Mètre supplémentaire	1.60 €	1.70 €
Bétail L'unité	1.60 €	1.70 €
Volailles Le M2	0.80 €	0.85 €
Matériel agricole, horticulteurs Le M2	0.75 €	0.80 €
Tout étalage de plus de 4 M de profondeur	0.60 €	0.65 €
Minimum de perception	9.00 €	9.50 €
Tarifs forfaitaire posticheur/démonstrateur	15.50 €	16.50 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs proposés.

4 Demande d'aide pour les sinistrés du 04 Juillet (intempéries Charente)

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant des maires des 18 communes impactées par les intempéries du 04 juillet dernier en Charente. Ces derniers sollicitent les maires charentais pour l'octroi de dons qui pourraient être versés auprès de la Croix-Rouge.

Le conseil municipal décide de verser, à l'unanimité, la somme de 2000 € à la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés.

5 Bornes de recharge électrique Place Thiers et Champ de Foire

Afin de pouvoir installer deux bornes de recharge électrique (place Thiers et place du Champ de Foire) en lien avec le SDEG dans le cadre du plan départemental de déploiement des bornes en Charente, il convient de passer une convention ayant pour objet la mise à disposition gratuite de terrains communaux pour l'implantation de ces deux bornes (2 parcelles de 35 M2), l'engagement sur le stationnement non payant pendant la durée de la convention de mise à disposition, l'accord sur les travaux d'implantation des bornes et les plans de financement prévus par le SDEG 16 (fonds de concours de 6 168.07 €).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser la convention avec le SDEG.

6 Questions et informations diverses

- Le Maire donne lecture d'une demande d'utilisation d'un local communal pour l'installation d'un commerce (salon de coiffure) et recueille à la suite l'avis des élus. Les élus se prononcent en majorité contre l'installation d'un nouveau coiffeur à Rouillac dans ce local communal, afin de ne pas créer de nouvelles concurrences aux coiffeurs déjà présents dans la commune.
- SOCOTEC vient de transmettre le rapport de diagnostic pour la solidité de la Charpente et du plancher bois pour la réhabilitation du logement de Sonneville. Le surcoût serait de 13 000 € pour réaliser un plancher hourdis ou 19 000 € pour la mise en place d'un nouveau plancher. Dans les deux cas, les charpentes des appentis seraient également renforcées. Un tableau représentant l'ensemble des coûts relatif à la réhabilitation est distribué au conseil municipal. Monsieur le Maire fait procéder au vote de la poursuite des travaux du logement de Sonneville. Deux élus s'abstiennent et le reste des présents émettent un avis favorable à la poursuite des travaux.
- Le département lance un Appel à projet « traitement qualitatif des centres de giratoires ». La commune va constituer un dossier.
- Monsieur ROUFFIGNAC souhaite vendre une parcelle à la mairie. La commune a une parcelle proche. Il y aurait d'autres parcelles à vendre. A voir pour début voie verte.
- Remerciements de plusieurs personnes pour le bon entretien du cimetière.
- Présentation des travaux à venir du SYBRA.
- L'amicale des agents du personnel offre l'apéritif au conseil municipal le 7 décembre.
- Information sur les commémorations du 11 novembre.
- Monsieur TURQAT fait part que les ouvertures de la salle des fêtes de Sonneville ont été changées.
- Un conseiller municipal a constaté que de nombreux camions sont mal stationnés dans Rouillac.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h15.

Le Maire

 Michel TRAINAUD